Image not found or type unknown

mur mitoyen: comment s'en sortir si l'isolement phonique est nul

Par **pucho**, le **05/10/2022** à **20:57**

Bonjour,

Je vis dans un studio qui est le resultat de la division d'un petit appartement en deux studios indépendants.

Le mur mitoyen qui separe les deux studios est très mince (il s'agit du mur qui separait les deux chambres dell'ancien appartement.)

J'entends tout ce qui se passe dans l'autre pièce, c'est comme être en colocation.

Est que le manque de vie privée rentre dans le cas de figure d'un appartement "décent" ?

Est -ce que je peux demander, voir imposer à l'autre proprieraire(qui n'y habite pas) de partager les dépenses pour créer un autre mur plus pérformant?

Je vous remercie d'avance

Pucho

Par **Pierrepauljean**, le **05/10/2022** à **21:12**

bonjour

vous pouvez consulter un accousticien pour faire isoler votre logement si vous êtes propriétaire

si vous êtes locataire, est ce le même propriétaire pour ces 2 studios?

Par **Marck.ESP**, le **05/10/2022** à **21:23**

Bonjour

https://www.ecologie.gouv.fr/acoustique-et-batiment

Les normes d'isolation acoustique requises varient selon la date de construction du logement.

Vous pouvez vous renseigner auprès de l'ADIL.

Par **Visiteur**, le **05/10/2022** à **21:24**

Bonjour,

Vous pouvez prendre l'initiative d'isoler de votre côté la cloison qui vous sépare. Ce sera à vos frais et pour votre confort.

Si vous êtes locataire, l'autorisation de votre bailleur est nécessaire.

Vous ne pouvez rien imposer à votre voisin.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés